



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P017_2023

Date : 11/01/2023

OBJET : Contrat de ville de Cherbourg-en-Cotentin 2015-2023 - Avenants de prorogation des conventions d'abattement TFPB pour la période 2023

Exposé

Dans le cadre de sa compétence obligatoire politique de la ville, la Communauté d'Agglomération du Cotentin est cosignataire du contrat de ville qui décline sur les 3 Quartiers Prioritaires Ville (QPV) de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, les enjeux de cohésion sociale et urbaine sur ces quartiers. Parmi les actions mises en œuvre, un abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des bailleurs sociaux est mis en place depuis 2016. Depuis cette date, trois organismes bailleurs sociaux émarginent au dispositif : l'OPHLM Presqu'île Habitat, OPHLM Manche Habitat et la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises.

L'objectif de ce dispositif est de financer toute action qui concoure au renforcement de la qualité de service rendu aux locataires par les organismes HLM sur les QPV.

Les conventions sont tripartites entre l'État, la collectivité et le bailleur social et précisent les programmes d'actions définis collectivement avec les acteurs des quartiers concernés.

Après un premier conventionnement sur la période 2016-2018, des avenants de prorogation ont été signés pour la période 2019-2020 puis 2021-2022.

Les actuels contrats de ville, et de facto le principe des conventions d'abattement TFPB, ayant de nouveau été prolongés jusqu'au 31 décembre 2023, il est donc proposé la signature d'un nouvel avenant pour préciser les actions qui seront mises en œuvre sur cette nouvelle période.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu la décision de Bureau n°55-2018 du 7 décembre 2018,

Décide

- **D'autoriser** son délégataire à signer dans le cadre du contrat de ville de Cherbourg-en-Cotentin 2015-2023, les avenants aux conventions tripartites d'abattement TFPB avec l'État et les bailleurs sociaux concernés que sont : l'OPHLM Presqu'île Habitat, OPHLM Manche Habitat et la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE



Contrat de ville de Cherbourg-en-Cotentin 2015/2023

Avenant n°4 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de Presqu'île Habitat sur les quartiers prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin

* * *

Prorogation de la convention sur l'année 2023

Vu la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, fixant notamment les modalités d'élaboration des contrats de villes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts, instaurant un abattement de 30 % de la TFPB pour les logements sociaux situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;

Vu le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014, fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB du 29 avril 2019, et son avenant du 30 septembre 2021, fixant les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des conventions d'utilisation de l'abattement ;

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de l'office public Presqu'île-Habitat sur les trois quartiers prioritaires « Les Provinces », « Maupas – Haut marais – Brèche du bois » et « Fourches – Charcot-Spanel » de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, signée le 8 septembre 2016, ainsi que ses avenants n°1 du 29 mars 2019, n°2 du 27 avril 2021 et n°3 du 15 avril 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin du 29 juin 2016 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'office public Presqu'île-Habitat du 22 juin 2016, autorisant le Directeur général à signer tout document relatif à la convention d'abattement TFPB ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'office public Presqu'île-Habitat du 19 octobre 2022, désignant Mme Estelle RUAULD comme Directrice générale par interim ;

Vu la décision du bureau communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision du Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin du ;

Considérant la volonté des signataires de poursuivre les actions menées dans le cadre de la convention d'abattement de la TFPB sur l'année 2023 ;

Considérant les programmes prévisionnels d'action validés par les parties signataires ;

Les parties contractantes :

- L'État, représenté par Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet de la Manche ;
- L'office public Presqu'île-Habitat, représenté par Madame Estelle RUAULD, sa Directrice générale par interim ;
- La communauté d'agglomération Le Cotentin, représentée par Monsieur David MARGUERITTE, son Président.

Conviennent de la poursuite en 2023 des engagements pris par l'office public Presqu'île-Habitat, dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les quartiers prioritaires « Les Provinces », « Maupas – Haut marais – Brêche du bois » et « Fourches-Charcot-Spanel ».

S'accordent sur les programmes d'actions prévisionnels 2023 annexés au présent avenant.

À Cherbourg en Cotentin, le

Le préfet de la Manche, M. Frédéric PERISSAT	Le président de la Communauté d'agglomération Le Cotentin, M. David MARGUERITTE	La directrice générale par interim de l'office public Presqu'île Habitat, Mme Estelle RUAULD

Programme prévisionnel 2023 « Les Provinces »

Ville : **Cherbourg-en-Cotentin**

Nb de logement dans le quartier : **2 906**

Quartier prioritaire : **Les Provinces**

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses prévisionnelles	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agent de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référent sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social ...)	2023	24 600€	24 600€	0 €	24 600€	100%
	Session de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	2023	45 000 €	45 000 €	0 €	45 000 €	100%
	Enlèvement de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs ...)						
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants						
	Renforcement ramassage papiers et détritux						
	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	2023	125 400 €	125 400 €	0 €	125 400 €	100%
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
Concertation / sensibilisation des locataires	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale						
	Participation / implication / formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...						
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : conventions de partenariat avec les associations à établir (fêtes de quartier, animations...)	2023	58 000 €	58 000 €	0 €	58 000 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques		27 000,00 €	27 000€	0	27 000,00 €	100%
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2023	13 000 €	13 000 €	0 €	13 000 €	100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles et cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique ...)	2023	50 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	100%
	Surcoûts de remise en état des logements	2023	307 000 €	307 000 €	0 €	307 000 €	100%

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le

SLOW

ID : 050-200067205-20230112-P017_2023-AR

	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik ...)						
	TOTAL GENERAL		650 000 €	650 000 €	0 €	650 000 €	100%

Programme prévisionnel 2023 « Maupas – Haut marais – Brèche du bois »

Ville : **Cherbourg-en-Cotentin**

Nb de logement dans le quartier : **741**

Quartier prioritaire : **Maupas/ Haut-Marais/Brèche-du-bois**

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses prévisionnelles	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agent de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référent sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social ...)	2023	3 600 €	3 600 €	0 €	3 600 €	100%
	Session de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	2023	16 000 €	16 000 €	0	16 000 €	100%
	Enlèvement de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs ...)						
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants						
	Renforcement ramassage papiers et détritrus						
	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	2023	34 000 €	34 000 €	0	34 000 €	100%
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
Concertation / sensibilisation des locataires	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale						
	Participation / implication / formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...						
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : conventions de partenariat avec les associations à établir (fêtes de quartier, animations...)	2023	15 000 €	15 000 €	0	15 000 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2023	8 500€	8 500€	0	8 500€	100%
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2023	1 500 €	1 500 €	0	1 500 €	100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles et cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique ...)	2023	10 000 €	10 000 €	0	10 000 €	100 %
	Surcoûts de remise en état des logements	2023	75 000 €	75 000 €	0	75 000 €	100%

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le

SLOW

ID : 050-200067205-20230112-P017_2023-AR

	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik ...)						
	TOTAL GENERAL		163 600 €	163 600 €	0 €	163 600 €	100%

Programme prévisionnel 2023 « Fourches – Charcot-Spanel »

Ville : **Cherbourg-en-Cotentin**

Nb de logement dans le quartier : **100**

Quartier prioritaire : **Fourches Charcot Spanel**

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses prévisionnelles	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agent de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référent sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social ...)						
	Session de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
Sur-entretien	Renforcement nettoyage						
	Enlèvement de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs ...)						
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants						
	Renforcement ramassage papiers et détritrus						
	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité						
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
Concertation / sensibilisation des locataires	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale						
	Participation / implication / formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...						
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : conventions de partenariat avec les associations à établir (fêtes de quartier, animations...)	2023	2 500 €	2 500 €	0	2 500 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques						
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services						
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles et cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique ...)						
	Surcoûts de remise en état des logements	2023	10 300 €	10 300 €	0 €	10 300 €	100%

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le

SLOW

ID : 050-200067205-20230112-P017_2023-AR

	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik ...)						
	TOTAL GENERAL		12 800 €	12 800 €	0 €	12 800 €	100%



Contrat de ville de Cherbourg-en-Cotentin 2015/2023

Avenant n°3 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de Manche Habitat sur les quartiers prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin

* * *

Prorogation de la convention sur l'année 2023

Vu la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, fixant notamment les modalités d'élaboration des contrats de villes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts, instaurant un abattement de 30 % de la TFPB pour les logements sociaux situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;

Vu le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014, fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB du 29 avril 2019, et son avenant du 30 septembre 2021, fixant les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des conventions d'utilisation de l'abattement ;

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de Manche Habitat sur le quartier prioritaire « Fourches-Charcot-Spanel » de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, signée le 5 août 2016, ainsi que ses avenants n°1 du 29 mars 2019 et n°2 du 27 avril 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin du 29 juin 2016 ;

Vu la décision du bureau communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Manche Habitat du 13 octobre 2022 ;

Vu la décision du Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin du ;

Considérant la volonté des signataires de poursuivre les actions menées dans le cadre de la convention d'abattement de la TFPB sur l'année 2023 ;

Considérant le programme prévisionnel d'action validé par les parties signataires ;

Les parties contractantes :

- L'État, représenté par Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet de la Manche ;
- L'office public de l'habitat Manche Habitat, représenté par Monsieur Jean MORIN, son Président ;
- La communauté d'agglomération Le Cotentin, représentée par Monsieur David MARGUERITTE, son Président.

Conviennent de la poursuite en 2023 des engagements pris par Manche Habitat, dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dans le quartier prioritaire « Fourches-Charcot-Panel ».

S'accordent sur le programme d'actions prévisionnel 2023 annexé au présent avenant.

À Cherbourg en Cotentin, le

Le préfet de la Manche, M. Frédéric PERISSAT	Le président de la Communauté d'agglomération Le Cotentin, M. David MARGUERITTE	Le président de l'office public de l'habitat Manche Habitat, M. Jean MORIN

Programme prévisionnel 2023

Année : 2023

Ville : Cherbourg en Cotentin

Quartier prioritaire : Fourches / Charcot Spanel

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le



ID : 050-200067205-20230112-P017_2023-AR


Organisme : MANCHE HABITAT

Nb de logement dans le quartier : 138 logements

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 23 000 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses prévisionnelles	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agent de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référent sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social ...)						
	Session de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
Sur-entretien	Renforcement nettoyage						
	Enlèvement de tags et graffitis						
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs ...)						
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants						
	Renforcement ramassage papiers et détritrus						
	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets (PAV)						
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité						
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
Concertation / sensibilisation des locataires	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale						
	Participation / implication / formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...		15000	15000	0	15000	100 %
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »		5000	5000	0	5000	100 %
	Actions d'accompagnement social spécifiques						
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services						
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles et cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique ...) – travaux pour local associatif						
	Surcoûts de remise en état des logements		25000	25000	0	25000	100 %
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik ...)						
	TOTAL GENERAL		45000	45000	0	45000	



Envoyé en préfecture le 12/01/2023
Reçu en préfecture le 12/01/2023
Publié le 
ID : 050-200067205-20230112-P017_2023-AR



Contrat de ville de Cherbourg-en-Cotentin 2015/2023

Avenant n°3 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises sur les quartiers prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin

* * *

Prorogation de la convention sur l'année 2023

Vu la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, fixant notamment les modalités d'élaboration des contrats de villes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts, instaurant un abattement de 30 % de la TFPB pour les logements sociaux situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;

Vu le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014, fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB du 29 avril 2019, et son avenant du 30 septembre 2021, fixant les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des conventions d'utilisation de l'abattement ;

Vu la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de la SA-HLM Cités-Cherbourgeoises sur les deux quartiers prioritaires « Les Provinces » et « Fourches-Charcot-Spanel » de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, signée le 26 octobre 2016, ainsi que ses avenants n°1 du 29 mars 2019 et n°2 du 27 avril 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin du 29 juin 2016 ;

Vu la décision du bureau communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la SA-HLM Cités-Cherbourgeoises du 16 décembre 2022 ;

Vu la décision du Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin du ;

Considérant la volonté des signataires de poursuivre les actions menées dans le cadre de la convention d'abattement de la TFPB sur l'année 2023 ;

Considérant les programmes prévisionnels d'action validés par les parties signataires ;

Les parties contractantes :

- L'État, représenté par Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet de la Manche ;
- La SA-HLM Cités-Cherbourgeoises, représentée par Madame Annick GODEFROY, sa Présidente ;
- La communauté d'agglomération Le Cotentin, représentée par Monsieur David MARGUERITTE, son Président.

Conviennent de la poursuite en 2023 des engagements pris par la SA-HLM Cités-Cherbourgeoises, dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les quartiers prioritaires « Les Provinces » et « Fourches-Charcot-Spanel ».

S'accordent sur les programmes d'actions prévisionnels 2023 annexés au présent avenant.

À Cherbourg en Cotentin, le

Le préfet de la Manche, M. Frédéric PERISSAT	Le président de la Communauté d'agglomération Le Cotentin, M. David MARGUERITTE	La présidente de La SAHLM Les Cités Cherbourgeoises, Mme Annick GODEFROY

Programme prévisionnel 2023 « Les Provinces »

Année : 2023

Ville : Cherbourg-en-Cotentin

Quartier prioritaire : **Les Provinces**

Organisme : **Cités Cherbourgeoises**

Nombre de logements dans le quartier : **518**

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : **146 140 €**

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses prévisionnelles	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance (marché entretien)		89 500 €	89 500 €	0 €	89 500 €	100,00 %
	Agent de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Référent sécurité						
	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social ...)						
	Session de coordination inter-acteurs						
Sur-entretien	Dispositifs de soutien						
	Renforcement nettoyage						
	Enlèvement de tags et graffitis		4 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	100,00 %
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs ...)						
	Gestion des encombrants						
	Renforcement ramassage papiers et détritrus						
	Enlèvement des épaves						
Tranquillité résidentielle	Amélioration de la collecte des déchets						
	Dispositif tranquillité						
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
Concertation / sensibilisation des locataires	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
	Participation / implication / formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens...						
Animation, lien social, vivre ensemble	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » (participation aux fêtes de quartier)		2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	100,00 %
	Actions d'accompagnement social spécifiques						
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services						
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique ...) (sécurisation des portes individuelles des cages, réfection des ex-locaux techniques en locaux collectifs, pose de cendriers et de bornes de propreté canine en pied d'immeuble, réaménagement de la végétalisation des entrées)		30 640 €	30 640 €	0 €	30 640 €	100,00 %
	Surcoût de remise en état des logements (aménagement des placards à la libération des logements)		20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	100 %

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le



ID : 050-200067205-20230112-P017_2023-AR

	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik ...)						
	TOTAL GENERAL		146 140 €	146 140 €	0 €	146 140 €	100,00 %

Programme prévisionnel 2023 « Fourches-Charcot-Spanel »

Année : 2023

Ville : Cherbourg-en-Cotentin

Quartier prioritaire : **Fourches Charcot Spanel**

Organisme : **Cités Cherbourgeoises**

Nombre de logements dans le quartier : **397 dont Charcot (277) + Deshameaux (120)**

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : **98 046 €**

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses prévisionnelles	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance						
	Agent de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain (médiateur / agent de convivialité)		8 095 €	8 095 €	0 €	8 095 €	100,00 %
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité						
	Référent sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social ...)						
	Session de coordination inter-acteurs						
	Dispositifs de soutien						
Sur-entretien	Renforcement nettoyage (décapage intégral des cages d'escaliers)		5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	100,00 %
	Enlèvement de tags et graffitis		2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	100,00 %
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs ...)						
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants						
	Renforcement ramassage papiers et détritux						
	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité						
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation / implication / formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... (demi-journée de sensibilisation à l'éco-énergie)		1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	100,00 %
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » (participation aux fêtes de quartier)		1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	100,00 %
	Actions d'accompagnement social spécifiques						
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs) (atelier bien-être)		1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	100,00 %
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services (loyer gratuit pour les associations)		14 843 €	14 843 €	0 €	14 843 €	100,00 %
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique ...) (pose de cendriers et bornes de propreté canine en pied d'immeuble -deshameaux- ; réagrage et peinture des accès aux caves)		55 108 €	55 108 €	0 €	55 108 €	100,00 %
	Surcoût de remise en état des logements (réfection intégrale des placards à la libération logement /		10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	100 %

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le



ID : 050-200067205-20230112-P017_2023-AR

	Charcot)							
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik ...)							
	TOTAL GENERAL		98 046 €	98 046 €	0 €	98 046 €	100,00 %	